

Être membre du Comité Directeur de l'O.M.S.

C'est s'engager pour un mandat de 4 ans dans une aventure passionnante. 4 ans, c'est aussi la durée entre deux olympiades, à la fois suffisamment longue pour pouvoir se former et agir, et suffisamment courte pour faire le point sur sa motivation.

C'est participer à une douzaine de réunions statutaires par an, en principe le jeudi soir à la MVA de 20 h 45 à 23 h 30, donc disposer d'une certaine disponibilité de temps et de mouvement.

Mais c'est aussi, participer aux travaux des commissions, rester en contact avec le secrétariat de l'O.M.S., se préparer aux questions des futurs ordres du jour, revoir les comptes rendus, assurer une continuité permettant d'avancer en connaissance et en efficacité.

Localement, le membre du Comité Directeur représente l'O.M.S. en liaison avec les Clubs, le Comité régional et départemental. Pas de concurrence, mais la complémentarité la plus harmonieuse.

N'étant investie d'aucune autorité hiérarchique particulière, l'O.M.S. ne fournit aux membres du Comité Directeur aucun pouvoir si ce n'est celui de leurs convictions et de leur engagement militant pour le sport accessible à tous et la pratique de la concertation.

Au sein du Comité Directeur, l'élu côtoie des collègues issus des secteurs les plus divers de pratique et d'implication dans les activités physiques et sportives: dirigeants de clubs sportifs, enseignants d'EPS, etc. Ce pluralisme, garantit à l'O.M.S. la vision la plus transversale du sport dans la société et il doit être préservé et encouragé. Il fournit également aux membres du Comité Directeur l'occasion d'élargir leur horizon.

Les membres du Comité Directeur reflètent la richesse culturelle de la ville aux multiples composantes.

Les Clubs ne sont pas seulement présents aux Assemblées Générales. ils ont leur place au Comité Directeur à travers les délégués élus.

Le membre du Comité Directeur, qui peut tout à fait être une femme, à la possibilité, s'il en à la disponibilité et l'envie, de devenir membre du Bureau. Il faut alors multiplier son engagement par deux, voir par trois.

Les journées d'études, colloques et autres séminaires peuvent mobiliser les bonnes volontés, de même que certaines "missions" où il sera demandé aux membres du Comité Directeur de représenter l'O.M.S. à différentes occasions, auprès des clubs ou des institutions.

Bénévole avant tout, le membre du Comité Directeur tire en somme assez peu d'avantages de son engagement si ce n'est la satisfaction d'un accomplissement personnel au service de la collectivité. Sa « carte de visite » ne lui confère donc aucun rayonnement et c'est plutôt le mouvement des O.M.S., qui profite de son implantation locale.